

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Samuel  
Mardi 5 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 5 janvier 2021 à 19h00, en visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Grégoire Bergeron, Claudia Doucet, Léo Gauthier et Martin Tourigny.

Sont absents : Sandra Lampron, Patrick Mathis.

La séance est ouverte à 19h04 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2021-01-001**      **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-01-002**      **Adoption des procès-verbaux du 1 décembre 2020.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 1 décembre 2020, séance ordinaire et séance extraordinaire soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-01-003**      **Adoption des comptes.**

Il est proposé par madame Claudia Doucet, secondé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 74 290.64 \$, dont 13 869.67\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

---

**2021-01-004**      **Adoption du règlement numéro 2020-323 modifiant le règlement de zonage numéro 216 concernant la construction d'une passerelle en zone inondable de grand courant, la création de normes afin de permettre la vente de produits extérieurs temporaire pour l'usage « service d'horticulture » ainsi que la modification des normes pour les fermes d'agrément.**

Sur proposition de monsieur Léo Gauthier, appuyée par monsieur Martin Tourigny, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel adopte sans changement le règlement numéro 2020-323 modifiant le règlement de zonage numéro 216 concernant la construction d'une passerelle en zone inondable de grand courant, la création de normes afin de permettre la vente de produits extérieurs temporaire pour l'usage « service

d'horticulture » ainsi que la modification des normes pour les fermes d'agréments.

**2021-01-005**

**Avis de motion du règlement 2021-326.**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Grégoire Bergeron conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-326 modifiant le règlement taux de taxation 2021 numéro 2020-325.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-01-006**

**Dépôt du projet de règlement numéro 2021-326.**

Il est, par la présente, déposé par madame Claudia Doucet conseillère, le projet du règlement numéro 2021-326 intitulé – Règlement numéro 2021-326 modifiant le règlement taux de taxation 2021 numéro 2020-325. Qui sera adopté à une séance subséquente.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2021-01-007**

**Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2021 dans notre municipalité.**

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures socio sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

**IL EST PROPOSÉ :** de déclarer que la municipalité de Saint-Samuel appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution sur proposition de monsieur Léo Gauthier, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron.

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseillère Claudia Doucet secondé par Martin Tourigny, propose la levée de la séance à 19h24. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Camille Desmarais,  
Maire**

---

**Camille Desmarais  
Maire**

---

**Sarah Richard,  
Secrétaire de la séance**